



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/7
3 mars 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-troisième réunion
Montréal, 4 – 8 avril 2011

**PLAN D'ACTIVITES GENERAL DU FONDS MULTILATERAL
POUR LA PERIODE 2011-2014**

Introduction

1. En date du 20 janvier, les agences bilatérales et d'exécution ont présenté au Secrétariat du Fonds les tableaux initiaux concernant leurs plans d'activités respectifs. Le Secrétariat a compilé l'information transmise et a analysé les plans d'activités à la lumière des décisions de 2010, plus précisément en lien aux décisions sur les plans d'activités pour la période 2010-2014 et aux lignes directrices sur les HCFC. Le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution ont ensuite uni leurs efforts pour l'élaboration des plans d'activités lors de la réunion de coordination interorganisations tenue du 26 au 28 janvier 2011. Le Secrétariat a fourni une analyse complète des tableaux initiaux et a indiqué les ajustements devant être apportés aux plans pour que ceux-ci se plient aux décisions du Comité exécutif. Les tableaux du plan d'activités révisé et les analyses narratives ont été présentés, comme demandé, le 7 février 2011.

2. Les plans des agences visent les années 2011 à 2014 conformément à la décision 60/5(o)(ii), tout en tenant compte des activités prévues après 2014.

3. Un chiffrier comprenant les données compilées tirées des plans d'activités est à la disposition du Comité exécutif et il figure en Annexe I du présent document sous forme de classeur Microsoft Excel.

4. Le présent document est composé des huit sections suivantes :

- Section I : Allocation des ressources selon le plan d'activités
- Section II : Les accords pluriannuels (APA) et les coûts usuels, dont les nouvelles activités concernant le bromure de méthyle (BM)
- Section III : Activités de destruction des SAO
- Section IV : Activités relatives aux HCFC
- Section V : Conséquence des ajustements selon les décisions existantes du Comité exécutif sur les plans d'activités présentés
- Section VI : Indicateurs d'efficacité
- Section VII : Autres questions de politique
- Section VIII : Recommandations

5. La Section IV sur les activités relatives aux HCFC traite également du tonnage indiqué dans le plan d'activités en comparaison avec les estimations des références de base, les conséquences sur le climat des activités relatives aux HCFC, le secteur de la production, les projets de démonstration, la préparation de projets connexes, et les secteurs de l'entretien, de la mousse et de la réfrigération. Chaque section présente des commentaires sur les révisions proposées résumées à la Section V.

SECTION I : ALLOCATION DES RESSOURCES SELON LE PLAN D'ACTIVITÉS

6. Le budget de 2011 est sujet à la documentation sur la disponibilité des flux de trésorerie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/5). Cependant, il est probable que le budget correspondra au niveau de réapprovisionnement du fonds et que, par conséquent, les soldes restants de la période triennale 2009-2011, totalisant 287,7 millions \$US, seront considérés comme faisant partie du budget de 2011. Le budget global consacré au plan d'activités pour la période 2011-2014 est évalué à 777,7 millions \$US en fonction d'un réapprovisionnement du fonds de 490 millions de dollars US pour la période 2012-2014.

7. Le tableau 1 présente la valeur annuelle des activités composant le plan d'activités selon les catégories « requis pour la conformité » et « non requis pour la conformité. » Les valeurs dans le plan d'activités sont inférieures aux soldes restants pour 2011 par une marge de 4,57 millions \$US et selon les réapprovisionnements antérieurs, ils dépassent le budget prévu pour la période 2011-2014 par 230,94 millions \$US.

Tableau 1

**RÉPARTITION DES RESSOURCES DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS PRÉSENTÉS AU
COMITÉ EXÉCUTIF (2011-2014) (000 \$US)**

Requis/Non requis par le modèle	2011	2012	2013	2014	Total (2011 à 2014)
Requis pour la conformité (APA et coûts usuels)	39 678	37 480	37 573	35 182	149 913
Requis pour la conformité (HCFC)	231 185	229 566	228 379	148 874	838 004
Non requis pour la conformité (mobilisation des ressources)	1 451	0	0	0	1 451
Non requis pour la conformité (destruction des SAO)	9,590	8 291	0	0	17 881
Non requis pour la conformité (Réseaux d'exécution, Green Customs, ateliers sur le BM)	1 218	168	0	0	1 386
Total général	283 122	275 505	265 952	184 055	1 008 634
Budgets annuels et budgets prévus*	287 696	163 333	163 333	163 333	777 696
Différence	-4 574	112 172	102 619	20 722	230 939

* En supposant que le budget sera au même niveau que le réapprovisionnement actuel.

8. Les activités d'élimination des HCFC requises pour la conformité représentent la valeur la plus importante du plan d'activités. La valeur des ressources requises pour les activités d'élimination des HCFC s'élève à 838 millions \$US pour la période 2011-2014.

9. Malgré que la mobilisation des ressources et la destruction des SAO ne soient pas des activités requises pour la conformité, le Comité exécutif a reporté la mobilisation des ressources demandées à des réunions antérieures pour être à l'étude lors de la 63^e Réunion dans un contexte axé sur les activités bilatérales et les programmes de travail (voir UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/17-21). Le Comité exécutif et la Réunion des Parties ont également adopté des décisions concernant les activités présentées dans le plan d'activités liées à la destruction des SAO. Ce document traite de la valeur éventuelle accordée aux activités de destruction des SAO pour les pays à faible volume de consommation (PFV).

10. La dernière catégorie est consacrée aux activités n'étant pas requises pour la conformité (principalement la lutte au commerce et aux ateliers illégaux). Ces activités comptent pour seulement 1,22 million \$US en 2011 et 168 000 \$US en 2012. Le projet douanier régional de la République tchèque n'a pas été retiré du plan d'activités, tout comme le projet d'élimination du bromure de méthyle en Afrique du PNUE. Cependant, le projet de « douanes vertes » et les réseaux d'exécution en Asie et en Asie occidentale ont été retirés du plan d'activités du PNUE à la suite de décision 61/8. Les ajustements proposés par le Secrétariat au plan d'activités comprennent le retrait de ces activités permettant une réduction des niveaux du plan d'activité de l'ordre de 1,05 million \$US.

11. Ce document tient compte de chacune des autres catégories en vue de régler les manquements en lien aux décisions du Comité exécutif.

SECTION II : APA ET COÛTS USUELS, DONT LES NOUVELLES ACTIVITÉS LIÉES AU BM

12. Le tableau 2 présente les soldes compris dans le plan d'activités pour les activités requises pour la conformité relative aux APA, au BM, au RI, et au PAC. Il traite également des coûts liés au Secrétariat, au Comité exécutif, le suivi et l'évaluation et le Trésorier.

Tableau 2

**REQUIS POUR LA CONFORMITÉ POUR LES APA ET LES COÛTS USUELS (2011-2014)
DONT LES NOUVELLES ACTIVITÉS LIÉES AU BM (000 \$US)**

Requis par le modèle	2011	2012	2013	2014	Total (2011-2014)
APA approuvés	7 336	6 575	4 265	3 696	21 872
Nouvelles activités liées au BM	251	700			952
RI	9 414	6 929	9 414	6 957	32 714
PAC	10 019	10 320	10 630	10 948	41 917
Unité principale	5 824	5 999	6 179	6 364	24 366
Secrétariat, Comité exécutif, et coûts de S et E moins ses homologues canadiens	6 334	6 457	6 585	6 716	26 092
Trésorier	500	500	500	500	2 000
Total (Requis pour la conformité des APA et des coûts usuels)	39 678	37 480	37 573	35 182	149 913

13. La valeur associée aux APA pour la période 2011-2014 est de 8,78 millions \$US pour les activités d'élimination des HCFC, 6,65 millions \$US pour les activités d'élimination du BM, 1,07 million \$US pour les activités d'élimination des CFC, 1,3 million \$US pour une activité de production de CFC et 4,07 millions \$US pour les activités de production de BM. Les agences bilatérales et d'exécution ont proposé des sommes pour les APA dépassant les soldes restants qui y sont consacrés dans les dossiers du Secrétariat du Fonds par 285 200 \$US. Les ajustements proposés par le Secrétariat modifient les sommes consacrées aux APA dans les plans d'activités des agences de manière à correspondre aux dossiers du Secrétariat du Fonds.

14. Les nouvelles activités liées au BM requises pour la conformité totalisent 951 600 \$US pour les deux prochaines années.

15. Les niveaux de financement pour le renforcement des institutions (RI) ont été adoptés jusqu'en 2015 en vertu de la décision 61/43(b). L'information à ce sujet a été ajoutée au plan d'activités jusqu'en 2014, puisque le Comité exécutif prévoit examiner le niveau de financement pour le RI d'ici 2015. Le Comité exécutif pourrait maintenir les niveaux actuels de financement pour le RI à des fins de planification des activités jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par rapport aux niveaux actuels.

16. Bien que les niveaux de financement pour le RI et que l'importance de présenter les demandes en temps opportun soient des facteurs connus, les agences d'exécution ont décidé d'inclure des valeurs pour le RI dans leurs plans d'activités différentes des valeurs présentées dans la structure de financement actuelle totalisant 15 781 \$US, en plus de présenter des demandes pour les années à venir pour lesquelles elles ne sont pas dues. Les ajustements proposés par le Secrétariat modifieraient les plans d'activités en fonction des renouvellements du RI sur la base des dernières approbations des demandes de RI.

17. Le PAC, les coûts des unités obligatoires, le Secrétariat ou le Comité exécutif et les coûts relatifs au suivi et à l'évaluation et les coûts du Trésorier sont susceptibles d'être maintenus selon les taux d'accroissement acceptés à ce jour.

SECTION III : ACTIVITÉS DE DESTRUCTION DES SAO

18. La vingt et unième Réunion des Parties a demandé au « Comité exécutif de continuer d'envisager de nouveaux projets pilotes dans les Parties visées à l'article 5, comme suite à la décision XX/7 et, dans ce contexte, d'étudier le coût d'un guichet unique, dans le cadre de ses activités de destruction actuelles, pour assurer l'exportation et l'élimination écologiquement rationnelles des substances qui appauvrissent

la couche d'ozone en réserve assemblées dans les pays consommant un faible volume de ces substances si elles ne sont pas utilisables dans la Partie d'origine; » (Décision XXI/2, paragraphe 2).

19. Lors de sa 59^e Réunion, le Comité exécutif a approuvé les fonds pour la préparation de projet de destruction des SAO et a demandé à « ONUDI de présenter deux demandes supplémentaires pour la préparation de projet pour la destruction des SAO, une pour la région de l'Afrique et l'autre pour la région de l'Asie occidentale, conformément à la décision 58/19, dans le cadre de leur plan d'activités pour 2010 » (décision 59/10). Lors de sa 60^e Réunion, le Comité a demandé aux agences de « retirer les nouvelles demandes de préparation de projet pour la destruction des SAO compris dans les plans d'activités, à l'exception de ceux exigés en vertu de la décision 59/10 et les demandes pour les pays ayant déjà été retenu lors de la 59^e Réunion » (décision 60/5(g)), et de « demander aux agences bilatérales et d'exécution lors de la 61^e Réunion de proposer un niveau de financement pour les activités [de destruction] des SAO dans les PFV à la lumière de la décision XXI/2 de la vingt et unième Réunion des Parties » (décision 60/5(i)). Le tableau 3 indique si les projets de démonstration de destruction de SAO et d'assistance technique ont été inclus dans les plans d'activités et si les projets de préparation ont été approuvés à ce jour.

Tableau 3

**PROJETS DE DÉMONSTRATION DE DESTRUCTION DES SAO OU D'ASSISTANCE
TECHNIQUE DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS**

Pays	Statut	Agence	Type	Titre	Préparation du projet approuvée	Valeur (\$000) en 2011	PAO en 2011	Valeur (\$000) en 2012	PAO en 2012
Algérie	Autre que PFV	Italie	DEM	Projet de démonstration de destruction des SAO	Oui	737	50,0		
Algérie	Autre que PFV	ONUDI	DEM	Projet de démonstration de destruction des SAO	Oui			710	50,0
Bésil	Autre que PFV	PNUD	DEM	Démonstration de gestion et de destruction des stocks de SAO	Oui	1 000	0,0	0	0,0
Chine	Autre que PFV	Japon	DEM	Destruction	Oui			1 000	
Chine	Autre que PFV	ONUDI	DEM	Projet de démonstration de destruction des SAO	Oui	1 419	100,0		
Colombie	Autre que PFV	PNUD	DEM	Démonstration de gestion et de destruction des stocks de SAO	Oui	1 000	0,0	0	0,0
Géorgie	PFV	PNUD	DEM	Démonstration de gestion et de destruction des stocks de SAO	Non	300	30,0	0	0,0
Géorgie	PFV	PNUD	PRP	Préparation de démonstration de gestion et de destruction des stocks de SAO	Non	30	0,0	0	0,0
Ghana	PFV	PNUD	DEM	Démonstration de gestion et de destruction des stocks de SAO	Oui	281	8,8	0	0,0
Inde	Autre que PFV	PNUD	DEM	Démonstration de gestion et de destruction des stocks de SAO	Oui	1 419	100,0	0	0,0
Liban	Autre que PFV	ONUDI	DEM	Projet de démonstration de destruction des SAO	Oui			1 419	100,0
Mexique	Autre que PFV	ONUDI	DEM	Projet de démonstration de destruction des SAO	Oui	1 064	119,0		
Nigeria	Autre que PFV	ONUDI	DEM	Projet de démonstration de destruction des SAO	Oui	1 419	100,0		
Région : AFR	PFV	Japon	DEM	Destruction	Non			600	
Région : AFR	PFV	ONUDI	DEM	Projet de démonstration de destruction des SAO	Non			568	40,0
Région : AFR	PFV	PNUE	PRP	Préparation du projet régional d'élimination - PFV en Afrique - avec ONUDI	Non	75			

Pays	Statut	Agence	Type	Titre	Préparation du projet approuvée	Valeur (\$000) en 2011	PAO en 2011	Valeur (\$000) en 2012	PAO en 2012
Région : AFR	PFV	ONUDI	PRP	Projet de démonstration de destruction des SAO - PRP	Non	81	0,0		
Région : AFR	PFV	PNUE	TAS	Projet régional d'élimination - PFV en Afrique - avec ONUDI	Non			132	10,0
Région : ASP	PFV	Japon	DEM	Projet de démonstration d'élimination des SAO	Oui	20			
Région : ASP	PFV	ONUDI	DEM	Projet de démonstration de destruction des SAO	Non			568	40,0
Région : ASP	PFV	PNUE	PRP	Préparation du projet régional d'élimination - PFV en Asie et dans le Pacifique - avec ONUDI	Non	50			
Région : ASP	PFV	ONUDI	PRP	Projet de démonstration de destruction des SAO - PRP	Non	54	0,0		
Région : ASP	PFV	PNUE	TAS	Projet régional d'élimination - PFV en Asie et dans le Pacifique - avec ONUDI	Non			132	10,0
Région : ECA	PFV	ONUDI	DEM	Projet de démonstration de destruction des SAO	Non			568	40,0
Région : ECA	PFV	PNUE	PRP	Préparation du projet régional d'élimination - PFV en Europe et Asie centrale - avec ONUDI	Non	50			
Région : ECA	PFV	ONUDI	PRP	Projet de démonstration de destruction des SAO - PRP	Non	54	0,0		
Région : ECA	PFV	PNUE	TAS	Projet régional d'élimination - PFV en Europe et Asie centrale - avec ONUDI	Non			132	10,0
Région : ASC	PFV	ONUDI	DEM	Projet de démonstration de destruction des SAO	Non			568	40,0
Région : ASC	PFV	PNUE	PRP	Préparation du projet régional d'élimination pour les PFV en Amérique du Sud et dans les Caraïbes - avec ONUDI	Non	50			
Région : ASC	PFV	ONUDI	PRP	Projet de démonstration de destruction des SAO - PRP	Non	54	0,0		
Région : ASC	PFV	PNUE	TAS	Projet régional d'élimination - PFV en ALC - avec ONUDI	Non			132	10,0
Région : AO	PFV	ONUDI	DEM	Projet de démonstration de destruction des SAO	Non			568	40,0
Région : AO	PFV	PNUE	PRP	Projet régional d'élimination - PFV en Asie occidentale - avec ONUDI	Non	50			
Région : AO	PFV	ONUDI	PRP	Projet de démonstration de destruction des SAO - PRP	Non	54	0,0		
Région : AO	PFV	PNUE	TAS	Projet régional d'élimination - PFV en Asie occidentale - avec ONUDI	Non			132	
Trinité et Tobago	PFV	PNUD	DEM	Démonstration de gestion et de destruction des stocks de SAO	Non	300	30,0	0	0,0
Trinité et Tobago	PFV	PNUD	PRP	Préparation de démonstration de gestion et de destruction des stocks de SAO	Non	30	0,0	0	0,0
Turquie	Autre que PFV	ONUDI	DEM	Projet de démonstration de destruction	Oui			1 064	75,0
Total partiel	PFV					1 532	68,8	4 098	240,0
Total partiel	Autre que PFV					8 058	469,0	4 193	225,0
Total						9 590	537,8	8 291	465,0

20. Le plan d'activités accorde 17,88 millions \$US aux projets de démonstration d'élimination des SAO, d'assistance technique et à la préparation de projet connexe permettant la destruction de 1 002 tonnes PAO. Un investissement de 630 625 \$US pour la préparation de projet permettrait la tenue d'activités totalisant 9,59 millions \$US en 2011 et 8,29 millions \$US en 2012. Les conséquences sur le climat de ces activités seraient semblables au potentiel de réchauffement de la planète (PRG) des SAO

détruits. Toutefois, l'information sur les types de SAO à détruire n'a pas été fournie, par conséquent, l'analyse n'a pu être effectuée.

21. Si l'ensemble des activités visant les PFV est maintenu dans le plan d'activités, le Comité déterminerait une période pour la destruction des SAO dans les PFV dont la valeur s'élève à 5,633 millions \$US pour les activités prévues en 2010 et 2011 pour permettre de 308,8 tonnes PAO. Le Comité exécutif pourrait déterminer la durée de la période consacrée aux activités d'élimination des SAO pour les PFV à la lumière de ce qui précède.

SECTION IV : ACTIVITÉS LIÉES AUX HCFC

Le tonnage des HCFC requis pour la conformité avec les réglementations et les références ou les calculs initiaux.

22. Le tableau 4 contient l'information relative au plan d'activités, y compris les projets approuvés dans la mesure où les activités des pays traitent de la réduction de la ligne de base estimée par le Secrétariat du Fonds.

Tableau 4

TONNAGE DU PLAN D'ACTIVITÉS PLUS LE TONNAGE DES PROJETS APPROUVÉS SOUS FORME DE POURCENTAGE DES RÉFÉRENCES ESTIMÉES (PAR CATÉGORIE DE PVF, DU NOMBRE DE PAYS ET DE TONNES PAO)

Pourcentage de la référence de base estimée	~10 %	>10 % <35 %	35 %	>35 % <100 %	100 %
Nombre de pays					
PFV	10	36	28	21	7
Autre que PFV	3	28	3	8	
Nombre total de pays	13	64	31	29	7
Tonnes PAO					
PFV	18,7	166,4	61,3	80,3	77,8
Autre que PFV	65,5	5 430,0	8,2	639,7	
Total des tonnes PAO	84,2	5 596,4	69,5	720,0	77,8

23. Le tonnage indiqué dans le plan d'activité en plus des projets approuvés représente 20 pour cent de la référence de base estimée pour les pays visés par l'Article 5 admissibles au soutien du Fonds multilatéral.

Références pour les conséquences sur le climat du plan d'activités

24. La Décision 60/5(o)(iii)b. stipule que les agences d'exécution doivent préciser les conséquences sur le climat des activités du plan d'activités. Lors de la Réunion de coordination interorganisme, une méthode permettant d'établir une référence de base pour les conséquences sur le climat a été élaborée à des fins de planification. La référence de base pour les conséquences sur le climat dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération est évaluée à 1 tonne PAO, équivalent à 3 290 tonnes de CO₂. Ceci est fondé sur l'hypothèse où une réduction de 10 pour cent par tonne métrique entraînera un avantage pour le climat basé sur le PRG des HCFC-22 grâce à de meilleures pratiques d'entretien. Le PRG des HCFC-22 est de 1810 équivalent-CO₂ par tonne selon « Changements climatiques 2007 : Groupe de travail I : Les éléments scientifiques (partie 2.5 du résumé technique : Forçage radiatif global

net, potentiels de réchauffement de la planète et schémas de forçage)» du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat.

25. Pour le secteur de la fabrication, si une technologie de remplacement a été présentée, la référence de base de la conséquence sur le climat équivaut à $(A * D) - (A * B * C)$ où :

- A = équivalent en tonne métrique du total de PAO dans le plan d'activité;
- B = pourcentage du tonnage de la mise en œuvre progressive de la technologie de remplacement;
- C = Potentiel de réchauffement de la planète de la technologie de remplacement;
- D = Potentiel de réchauffement du HCFC remplacé.

Si aucune technologie de remplacement n'est connue au moment de la préparation du plan d'activités, il est tenu pour acquis qu'il y aura aucun effet positif sur le climat. Aucun total n'a été présenté pour le secteur de la production, par conséquent aucune conséquence sur le climat n'a pu être évaluée pour l'élimination graduelle de la production des HCFC. Cependant, l'élimination graduelle de la production des HCFC-22 entraînera l'élimination du sous-produit HFC-23 et aura une conséquence permanente annuelle sur le climat d'au moins 24,39 millions de tonnes d'équivalent-CO₂.

26. La référence de base de la conséquence sur le climat sert uniquement à des fins de planification, car elle repose uniquement sur le tonnage des HCFC, des produits de remplacement, et de la mise en œuvre progressive de la technologie de remplacement. Le total de la conséquence sur le climat est calculé sur un an seulement et il ne tient pas compte de la réduction permanente des PAO et du PRG. Les facteurs ayant une incidence sur le climat ont un impact sur les évaluations, comme l'efficacité énergétique n'est pas connue lors de la phase de planification, et ils sont, par conséquent, exclus du calcul. Le calcul de la conséquence sur le climat dans le plan d'activités peut toutefois être utilisé comme référence de base pour l'évaluation des propositions du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH). Le tableau 5 présente les résultats des évaluations de la conséquence sur le climat présentées dans le plan d'activités selon les sous-secteurs et il illustre que les plans pourraient entraîner une réduction permanente annuelle de 78,96 millions de tonnes équivalent-CO₂, dont 24,39 millions de tonnes équivalent-CO₂ des émissions de HFC-23 grâce à l'élimination graduelle de la production des HCFC.

Tableau 5

**CONSÉQUENCE SUR LE CLIMAT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX HCFC DANS LE
PLAN D'ACTIVITÉS DE 2011-2014
(EN MILLIONS DE TONNES ÉQUIVALENT-CO₂)**

Sous-secteur	Valeur totale du plan d'activités * (000 \$US)	Tonnage équivalent-CO ₂ (en million) pour une année de réduction
Aérosol	645	0,00
Pluriannuel approuvé	14 046	0,48
Mousse	184 484	5,69
Mousse commerciale	830	0,00
Mousse rigide	26 563	1,41
Mousse extrudée	110 407	20,07
PGEH	70 680	1,06
Réfrigération	20 692	0,59
Réfrigération climatisation	207 612	19,60
Réfrigération commerciale	17 886	0,00

Sous-secteur	Valeur totale du plan d'activités * (000 \$US)	Tonnage équivalent-CO ₂ (en million) pour une année de réduction
Réfrigération climatisation résidentielle	0	0,00
Réfrigération industrielle et commerciale	137 780	4,17
Fabrication d'équipement de réfrigération	2 854	0,05
Entretien de l'équipement de réfrigération (Autre que PFV)	11 182	0,35
Entretien de l'équipement de réfrigération (PFV)	17 475	0,53
Solvant	27 372	0,57
Total partiel de la consommation	850 508	54,57
Production des HCFC	133 247	24,39
Total	983 756	78,96

*Comprend également les valeurs pour après 2014.

27. Le rapport coût-efficacité de la conséquence sur le climat pour la consommation est de 15,60 \$US par tonne équivalent-CO₂ et de 5,46 \$US par tonne équivalent-CO₂ pour le secteur de la production. Pour l'ensemble du programme d'élimination graduelle des HCFC dans le plan d'activités, le rapport coût-efficacité est de 12,46 \$US par tonne équivalent-CO₂.

Secteur de production des HCFC

28. Les activités visant le secteur de production des HCFC totalisent 133,25 millions \$US sont comprises dans le plan d'activités pour 2011 à 2014. 56 500 \$US sont fournis en 2011 pour les activités de préparation d'un projet en Inde et 290 250 \$US sont fournis en 2012 pour les activités de préparation de projets en Argentine et en Inde.

29. Lors de sa 60^e Réunion, le Comité exécutif a alloué une valeur de 147 millions \$US au secteur de la production pour la période de 2010-2014 par l'adoption de la décision 60/5(j). Les activités du secteur de la production pour l'Argentine, la Chine et l'Inde ont été calculées au prorata de manière à demeurer dans les limites de l'allocation établie par la décision.

30. La Banque mondiale a indiqué que le niveau de financement du plan d'activités pourrait être complété grâce à un financement supplémentaire après 2014. Puisque le niveau d'élimination graduelle de la production pouvant être atteint ne sera pas connu avant 2015 ou 2016, le Secrétariat propose d'ajuster le plan d'activités afin d'y ajouter le solde de l'allocation accordée selon la décision 60/5(j) pour l'année 2015 d'une valeur totale de 13,8 millions \$US.

Projets de démonstration sur les HCFC

31. Lors de sa 60^e Réunion, le Comité exécutif a décidé de retirer du plan d'activités les projets de démonstration relatifs aux HCFC qui seront présentés après 2010 (décision 60/5(m)). Un total de 6,08 millions \$US est alloué pour les activités qui élimineront graduellement 35,5 tonnes PAO dans deux pays (tableau 6).

Tableau 6

PROJETS DE DÉMONSTRATION SUR LES HCFC

Pays	Agence	HCFC	Titre	Valeur (000 \$) en 2011	PAO en 2011	Préparation du projet approuvée
Chine	Japon	HCFC-141b	Projet de démonstration pour la conversion des technologies axées sur les HCFC-141b vers les technologies axées sur l'isoparaffine et le siloxane (KC-6) pour l'entretien dans la fabrication d'équipements médicaux à la Zhejiang Kindly Medical Devices Co. Ltd.	210	7,6	Oui
Chine	Japon	HCFC-22/ HCFC-142b	Projet de démonstration pour la conversion des technologies axées sur les HCFC-22 vers les technologies axées sur le butane dans la fabrication de mousse de polystyrène extrudée à la Shanghai Xinzhao Plastic Enterprises Co. Ltd.	1 000	7,0	Oui
Chine	Japon	HCFC-22	Projet pilote sur la gestion des HCFC et leur élimination graduelle dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération	204	2,5	Non
Chine	PNUD	HCFC-22	Démonstration sur les HCFC (Secteur de la mousse XPS-Feininger)	1 973	12,3	Oui
Chine	PNUD	HCFC-141b	Démonstration sur les HCFC (Secteur des solvants - Zhejiang Kindly Medical)	352	3,1	Oui
Chine	PNUE	HCFC-22	Projet pilote sur la gestion des HCFC et leur élimination graduelle dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération	700	N/P	Non
Chine	ONUDI	HCFC-22/ HCFC-142b	Projet de démonstration de mousse XPS avec technologie au butane	806	3,0	Oui
Nigeria	Japon	HCFC-22	Projet de démonstration pour valider la technologie de réfrigération à cycle transcritique CO2 pour les équipements de fabrication de barre de glace à la Austin Laz	830	N/P	Oui
Total				6,076	35.5	

Préparation de projet sur les PGEH/HCFC

32. Le niveau total de financement pour la préparation du projet sur les PGEH (169 375 \$US) et les projets d'investissements liés aux PGEH (431 650 \$US) est de 601 025 \$US. Les agences d'exécution ont proposé des sommes dans leurs plans d'activités respectifs dépassant de 33 900 \$US la somme maximale allouée pour la préparation de projet sur les PGEH, les projets de démonstration sur les HCFC, et les projets d'investissement sur les HCFC établis en vertu des décisions 55/13 et 56/16. Les ajustements proposés par le Secrétariat permettent de réduire le niveau de financement en fonction de ces décisions.

Secteur de l'entretien de l'équipement des HCFC pour les PFV

33. Le niveau total de financement pour les projets pour le secteur de l'entretien de l'équipement des HCFC dans les PFV est de 20,31 millions \$US représentant l'élimination graduelle de 157,7 tonnes PAO pour la période 2011-2014.

34. Lors de sa 60^e Réunion, le Comité exécutif a déterminé des valeurs pour les PGEH de manière à ce que les activités se conforment aux mesures de réglementations établies pour 2015 et 2020 selon les références de base projetées. Lors de sa 62^e Réunion, le Comité exécutif a accepté de soutenir une élimination graduelle complète établie au prorata des niveaux de financement de 2020 afin d'atteindre une réduction de 35 pour cent (décision 62/10). Les ajustements proposés par le Secrétariat permettraient de limiter les niveaux de financement au maximum admissible pour les PFV établis par la décision 60/44(f)(xii) pour le secteur de l'entretien de l'équipement des HCFC, en fonction de la réduction à partir de la référence de base. Ceci permettrait une augmentation du niveau de financement total de ces projets de l'ordre de 888 618 \$US.

Secteur de l'entretien de l'équipement des HCFC pour les pays autres que PFV

35. Le niveau total de financement pour les projets du secteur de l'entretien de l'équipement des HCFC dans les pays autres que PFV est de 16 millions \$US pour une élimination graduelle de 158,4 tonnes PAO pour la période de 2011 à 2014. La décision 60/44(f)(xv) fixe la limite à 4,50 \$US/par kilogramme métrique. Les ajustements proposés par le Secrétariat permettent de limiter le niveau de financement au maximum admissible pour le secteur de l'entretien de l'équipement des HCFC dans les pays autres que PFV en vertu de cette décision et de réduire le niveau total de financement pour ces projets par 795 540 \$US.

PGEH pour les pays autres que PFV

36. Le niveau total de financement pour les PGEH dans les pays ne faisant pas partie des PFV est de 51,43 millions \$US représentant l'élimination graduelle de 354 tonnes PAO pour la période 2011-2014. Aucun ajustement à cette catégorie n'est nécessaire, car elle est formée d'un mélange des secteurs de l'entretien et de la fabrication.

Mousse

37. Le niveau total de financement pour les projets consacré au secteur de la mousse est de 183,03 \$US représentant l'élimination graduelle de 2164 tonnes PAO pour la période 2011-2014. La combinaison de l'étude sur le réapprovisionnement de 2008 et de la décision 60/44(f) fixe le seuil à 6,92 \$US par kilogramme métrique pour le secteur de la mousse. Les ajustements proposés par le Secrétariat permettraient de limiter les niveaux de financement au maximum du seuil du rapport coût-efficacité accepté et de réduire le niveau total de financement pour ces projets de 6,78 millions \$US.

Mousse de polystyrène extrudé (XPS)

38. Le niveau total de financement pour les projets sur la mousse XPS est de 106,63 millions \$US représentant l'élimination graduelle de 568,1 tonnes PAO. Selon la décision 62/12(c), le Comité exécutif a décidé de tenir compte des projets pour l'élimination graduelle des HCFC-22/HCFC-142b utilisé dans la fabrication de mousse XPS, car il a été clairement démontré que leur élimination est requise selon les circonstances et les priorités nationales pour l'atteinte des mesures de réglementation de 2013 et 2015, et de tenir compte de l'ensemble des autres projets liés à la mousse XPS après 2014. La combinaison de l'étude sur le réapprovisionnement de 2008 et de la décision 60/44(f) fixe le seuil à 6,92 \$US par kilogramme métrique pour le secteur de la mousse. Les ajustements proposés par le Secrétariat permettraient de limiter les niveaux de financement au niveau maximum du rapport coût-efficacité accepté et de réduire le niveau total de financement pour ces projets de 58,11 millions \$US.

Mousse rigide

39. Le niveau total de financement pour les projets sur la mousse dans le secteur de la mousse rigide, dont le sous-secteur de l'isolation rigide pour la réfrigération, est de 25,61 millions «\$US représentant l'élimination graduelle de 297 tonnes PAO pour la période 2011-2014. La décision 62/13 fixe le seuil à 7,83 \$US/kg avec un maximum de 25 pour cent au-dessus de cette limite pour les solutions de rechange à faible potentiel de réchauffement de la planète. Les ajustements proposés par le Secrétariat permettraient de limiter les niveaux de financement au niveau maximum admissible pour le secteur de la mousse rigide selon cette décision et de réduire le niveau total de financement pour ces projets de 38 544 \$US.

Réfrigération

40. Le niveau total de financement pour les projets pour le secteur de la réfrigération est de 267,9 millions \$US représentant l'élimination graduelle de 1054,6 tonnes PAO pour la période 2011-2014. La

combinaison de l'étude sur le réapprovisionnement de 2008 et de la décision 60/44(f) fixe le seuil à 10,65 \$US par kilogramme métrique pour le secteur de la réfrigération. Les ajustements proposés par le Secrétariat permettraient de limiter les niveaux de financement au niveau maximum du rapport coût-efficacité accepté et de réduire le niveau total de financement pour ces projets de 17 millions \$US.

Aérosol

41. Le niveau total de financement pour les projets sur les HCFC dans le secteur des aérosols est de 645 000 \$US pour une élimination graduelle de 917 tonnes PAO pour la période de 2001 à 2014 avec un rapport coût-efficacité de 5,50 \$US par kilogramme métrique. Le secteur des aérosols sera traité en fonction de chaque cas conformément à la décision 60/44(f)(xvi).

Solvants

42. Le niveau total de financement pour les projets sur les HCFC dans le secteur des solvants est de 26,3 millions \$US pour l'élimination graduelle de 83,4 tonnes PAO au cours de la période de 2010 à 2014 avec un rapport coût-efficacité de 32,60 \$US par kilogramme métrique. Le secteur des solvants sera traité en fonction de chaque cas conformément à la décision 60/44(f)(xvi).

Projet régional de PGEH des pays insulaires du Pacifique (PIP)

43. Le plan d'activités de 2011 présente un projet régional de PGEH pour les PIP évalué à 133 000 \$US. Le programme global pour les PIP contient un élément régional et des allocations pour les pays individuels.

Projet d'assistance technique sur les HCFC

44. Le plan d'activité de 2011 renferme un projet global d'information, de communication et d'activités de formation sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un portail de savoir pour l'élimination graduelle des HCFC et la mise en œuvre des PGEH, un projet évalué à 100 000 \$US. Le Comité exécutif a déjà financé les activités de préparation du projet et a assigné des agences d'exécution afin de les mettre en œuvre. De plus, le PAC est responsable de fournir les activités d'information, de communication et d'éducation liées aux HCFC. Le Comité exécutif pourrait examiner le retrait du projet global pour les activités d'information, de communication et d'éducation pour le développement et la mise en œuvre d'un portail de savoir pour l'élimination graduelle des HCFC et la mise en œuvre des PGEH.

SECTION V : CONSÉQUENCE DES AJUSTEMENTS SELON LES DÉCISIONS EXISTANTES DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIVES AUX PLANS D'ACTIVITÉS PRÉSENTÉS

45. La valeur du plan d'activité (283,1 millions \$US) est inférieure au budget restant pour la période triennale actuelle par 4,6 millions \$US. Cependant, la valeur du plan d'activités pour la période triennale 2011-2014 (en supposant que le budget sera au même niveau pour la période triennale de 2012-2014 que le réapprovisionnement de la période triennale 2009-2011) dépasse le budget par un total d'environ 230,9 millions \$US.

46. Après avoir apporté les ajustements proposés, la valeur totale du plan d'activité pour 2011-2014 est de 925,44 millions \$US, dépassant ainsi le budget fixé à 777,7 millions \$US pour la même période de 147,74 millions \$US, comme l'indique le tableau 7.

Tableau 7

**RÉPARTITION DE RESSOURCES DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS PRÉSENTÉS AU
COMITÉ EXÉCUTIF, AVEC LES AJUSTEMENTS DES DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2011-2014) (000 \$US)**

Requis/Non requis par le modèle	2011	2012	2013	2014	Total (2011 à 2014)	Total (2015 à 2020)	Total après 2020
Requis pour la conformité (APA et coûts usuels)	40 923	36 027	39 263	33 470	149 682	4 998	509
Requis pour la conformité (HCFC)	207 476	205 072	205 399	138 148	756 095	135 538	120
Non requis pour la conformité (mobilisation des ressources)	1 451	0	0	0	1 451	0	0
Non requis pour la conformité (élimination des SAO)	9 590	8 291	0	0	17 881	0	0
Non requis pour la conformité (commerce illégal, atelier de BM)	241	91	0	0	332	0	0
Total général	259 681	249 481	244 661	171 617	925 440	140 536	628
Budgets annuels et budgets prévus *	287 696	163 333	163 333	163 333	777 696		
Différence	-28 015	86 148	81 328	8 284	147 744		

* En supposant que le budget sera au même niveau que le réapprovisionnement actuel.

47. Comme il a été souligné dans le document sur la disponibilité des flux de trésorerie pour le budget de 2011 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/5), le Comité exécutif a approuvé 79 pour cent de la valeur du plan d'activités pour la période de 2003-2009. Si cette tendance se maintient, le Comité serait susceptible d'approuver un niveau de financement d'environ 194,3 millions \$US moins élevé que la valeur totale présentée dans le plan d'activités pour 2011-2014, compensant ainsi amplement pour le dépassement du budget de 147,7 millions \$US.

48. Le Tableau 8 montre les conséquences des ajustements en fonction des agences.

Tableau 8

**RÉPARTITION DE RESSOURCES DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS PRÉSENTÉS AU
COMITÉ EXÉCUTIF, SELON LES AJUSTEMENTS DES DÉCISIONS EXISTANTES DU
COMITÉ EXÉCUTIF (2011-2014) PAR AGENCE (000 \$US)**

Agence	2011	2012	2013	2014	Total (2011 à 2014)	Total (2015 à 2020)	Total après 2020
Australie	300	0	0	0	300	0	0
République tchèque	91	91	0	0	182	0	0
Allemagne	8 304	10 670	2 281	487	21 742	1 486	0
BIRD	53 741	86 785	102 675	70 087	313 287	13 691	0
Italie	1 098	68	0	79	1 245	141	0
Japon	3 273	2 600	0	0	5 873	0	0
Espagne	0	893	0	0	893	0	0
PNUD	81 136	63 136	58 498	42 145	244 915	46 444	37
PNUE	28 844	15 360	24 408	15 167	83 780	9 682	591
ONUDI	76 060	62 921	49 714	36 436	225 131	69 091	0
Total général	252 847	242 523	237 577	164 401	897 348	140 536	628

49. Si le Comité exécutif souhaitait réduire les valeurs du plan d'activités afin que celles-ci correspondent à la valeur du budget pour 2001-2014, le Comité pourrait décider de réduire les estimations du rapport coût-efficacité pour les activités de production des HCFC ou d'accorder la priorité à l'élimination graduelle, d'abord, des HCFC ayant un potentiel de réchauffement de la planète plus élevé, en tenant compte des circonstances nationales selon le paragraphe 11(a) de la décision XIX/6.

SECTION VI : INDICATEURS D'EFFICACITÉ

50. La décision 41/93 définit la série actuelle d'indicateurs d'efficacité pour les agences d'exécution. Les agences ont fourni des cibles pour ces indicateurs d'efficacité dans leurs plans d'activités. Toutes les agences d'exécution ont indiqué dans leurs plans d'activités les efforts prévus pour aider les pays à respecter les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le PNUE a inclus dans son plan d'activités les missions prévues dans les pays visés à l'article 5 et les services spéciaux du PAC pour aider les pays qui en ont besoin pour parvenir à la conformité. Il explique aussi dans quelle mesure ses activités soutiennent celles des autres agences.

51. L'Annexe II contient des informations sur les indicateurs d'efficacité historique selon les directives de la décision 42/5. Le reste de l'Annexe II traite des indicateurs pour les projets d'investissement et les projets ne portant pas sur des investissements (2001-2005) ainsi que des indicateurs d'efficacité propres au PNUE.

52. Pendant et après la réunion de coordination interorganismes, le Secrétariat du Fonds a fourni aux agences d'exécution des versions modifiées de leurs plans d'activités initiaux révisés en fonction des décisions existantes du Comité exécutif. Pendant la réunion de coordination interorganismes, la justification derrière la mise en œuvre des décisions du Comité exécutif a été débattue. Cependant, les agences d'exécution n'ont pas modifié leurs plans d'activités à la lumière de ces décisions. Dans le passé, le Secrétariat a modifié ses indicateurs d'efficacité après avoir reçu des demandes de se conformer aux nouvelles décisions du Comité exécutif. Le Secrétariat recommanderait alors de continuer cette pratique, cependant, le Secrétariat suggère que les indicateurs d'efficacité ne devraient pas être modifiés en fonction des demandes ne tenant pas compte des décisions antérieures du Comité exécutif. Le Comité exécutif pourra souhaiter décider d'allouer la modification des indicateurs d'efficacité selon les données contenues dans les plans d'activités comme présentés seulement si les nouvelles décisions du Comité exécutif sont appliquées de manière à ajuster les plans d'activités présentés.

SECTION VII : AUTRES QUESTIONS DE POLITIQUE

Approbation du plan d'activités général et notation des plans d'activités des agences

53. Habituellement, le plan d'activités consolidé est noté, alors que les plans d'activités de l'agence d'exécution sont approuvés avec plusieurs mises en garde. Le Comité exécutif a souvent été appelé à décider de modifier les plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution, alors qu'en fait le Comité exécutif élaborait essentiellement un plan d'activités général pour le Fonds multilatéral à partir des commentaires des agences d'exécution. Pour cette raison, le Secrétariat recommande qu'un plan d'activités consolidé soit approuvé avec les mises en garde habituelles et que les plans d'activités des agences d'exécution soient notés.

Distribution des tranches annuelles des PGEH

54. Le tableau 9 montre l'étendue à laquelle les activités planifiées dans les PGEH se traduiraient par des engagements allant au-delà de la planification des activités de la période 2011-2014.

Tableau 9

**ACTIVITÉS DES PGEH APRÈS 2014 SELON LES AJUSTEMENTS PROPOSÉS PAR LE
SÉCRÉTARIAT (000 \$US)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Après 2020
Approuvées	202	2,750	197	666	485	698	509
Nouvelles activités planifiées	82 424	34 394	732	1 383	1 811	1 040	120
Total	82 626	37 144	929	2 049	2 296	1 738	629

55. Il est important de souligner que les ressources des contributions annoncées au Fonds multilatéral sont à recevoir chaque année. Pour cette raison, les tranches de financement des PGEH devraient idéalement être distribuées en parts égales. Cependant, comme l'indique le tableau 9, ni le financement approuvé, ni les nouvelles activités planifiées n'ont des tranches annuelles distribuées en nombre égal, dans certains cas, en raison d'exigences liées à la planification du financement. Ceci pourrait entraîner un manque de ressources pour répondre à la demande si le processus n'est pas suivi de près. Le Comité exécutif pourrait surveiller les résultats de la répartition du financement proposé à la lumière des engagements approuvés afin de s'assurer que le financement prévu sera disponible pour de nouveaux engagements.

Financement de la phase II des PGEH

56. Les lignes directrices relatives aux HCFC prévoient que la phase I permettra la réalisation du gel de 2013 et une réduction de 10 pour cent d'ici 2015, mais beaucoup d'activités approuvées ont déjà dépassé la réduction de 10 pour cent, alors que plusieurs PVF ont opté pour une réduction de 35 pour cent d'ici 2020. Dans ces conditions, il est susceptible que la phase II soit financée après l'achèvement de la phase I. Le tableau 10 présente les demandes de financement de la dernière année pour les PGEH de la phase I dans le plan d'activités.

Tableau 10

DERNIÈRE ANNÉE DE FINANCEMENT REQUIS PAR LES PGEH DU PLAN D'ACTIVITÉS

Statut	2013	2014	2015	2016	2017	2019	2020	Après 2020
PFV	4	14	5	1	1	35	39	3
Autre que PFV	6	17	11	1		3	4	
Total	10	31	16	2	1	38	43	3

57. Le tableau 10 montre que 103 pays compléteront les activités liées à la phase I après 2014.

58. Les agences d'exécution ont proposé des activités relatives aux PGEH dans leurs plans d'activités pour les pays du tableau 11 dont les projets ont déjà été approuvés avec un tonnage correspondant à plus de 10 pour cent de leur référence de base ou point de départ.

Tableau 11

**ACTIVITÉS POSSIBLES DE LA PHASE II DANS LE PLAN D'ACTIVITÉS POUR LES PAYS
AYANT DÉJÀ OBTENU DU FINANCEMENT POUR UNE RÉDUCTION D'AU MOINS 10
POUR CENT DES RÉFÉRENCES OU POINTS DE DÉPART ESTIMÉS**

Pays	Référence ou point de départ estimé (tonnes PAO)	Tonnage de HCFC approuvé à ce jour (tonnes PAO)	Pourcentage de la référence ou point de départ (tonnes PAO)	Tonnage dans le plan d'activités (tonnes PAO)	Valeur dans le plan d'activités révisé (000 \$US)
Argentine	356,9	53,5	15,0 %	6,1	574
Bangladesh	72,9	20,2	27,7 %	6,4	1 248
Égypte	420,4	63,9	15,2 %	61,4	3 372
Jordanie	73,7	8,1	11,0 %	33,0	6 166
Maroc	68,0	11,0	16,2 %	2,2	177
Philippines	202,4	40,0	19,8 %	4,6	1 209
Arabie Saoudite	1 464,1	179,4	12,3 %	64,6	8 019
Soudan	50,6	11,9	23,5 %	2,5	218
Turquie	640,8	293,7	45,8 %	56,2	10 900
Total	3 349,8	681,7	20,4 %	237	31 883

59. Le Comité exécutif pourrait confirmer cette définition et si toute activité de la phase II devrait être retiré du plan d'activités.

60. Les questions ayant un lien au financement de la phase II dans la planification des activités à venir comprennent : la préparation de projet doit-elle être financée un an avant la fin de la phase I, et la valeur du financement de la phase II doit-elle être comprise dans les plans d'activités en commençant avec le plan d'activité pour 2012-2014 dans l'hypothèse où les lignes directrices existent. Aucune préparation de projet de la phase II n'a été ajoutée dans les plans d'activités présentés. Le Comité exécutif pourrait commenter ces questions afin de fournir des instructions relatives aux plans d'activités à venir.

Durée du prochain plan d'activités

61. Au cours des deux dernières années, le Comité exécutif a prolongé la durée habituelle du plan d'activité triennale à une période quinquennale dans le cas du plan d'activités révisé pour 2010 à 2014 et à quatre ans pour le plan d'activités pour 2011-2014. La raison derrière ce prolongement était le fait que le financement était en grande partie prévu pour les PGEH, qui étaient perçus comme des accords de financement pluriannuels se prolongeant au moins jusqu'en 2014 de manière à satisfaire les objectifs de réduction de 2015. Cependant, comme mentionné précédemment, les approbations et activités planifiées pour les PGEH de la phase I se prolongent au-delà de 2014 et le problème de la répartition du financement concerne également la période de planification. Le niveau de financement pour la période triennale 2012-2014 reposera sur la décision concernant le réapprovisionnement qui sera adoptée par les Parties à la fin de 2011. Le Comité exécutif pourrait tenir compte de la durée de la prochaine période de planification des activités à la lumière de l'information précédemment mentionnée.

Chevauchement : Changement de l'agence d'exécution après le financement de la préparation du projet

62. Le PNUD et l'ONUDI ont compté le financement pour le PGEH pour la Gambie. Le PNUD a compté ce financement, car il l'avait déjà obtenu en tant que financement pour la préparation du projet. Toutefois, l'ONUDI a reçu une demande officielle de l'inclure dans le PGEH. L'ONUDI n'a pas inscrit de préparation de projet pour la Gambie dans son plan d'activités. Toute préparation de projet additionnelle constituerait une double comptabilisation. Selon l'étendue de l'engagement du financement

par le PNUD dans la préparation du projet, l'ONUDI n'aurait pas entièrement accès au financement prévu pour la préparation sans obtenir de fonds supplémentaires de la part du Comité exécutif. Le Comité exécutif pourrait retirer les activités relatives au PGEH du PNUD du plan d'activités du PNUD comme demandé par le gouvernement de la Gambie, et accepter que tout financement concernant toute activité de préparation de projet devrait être déduit du financement disponible pour le PGEH si un pays choisit d'assigner une agence d'exécutif différente que celle originalement attirée pour mener le PGEH.

Distribution du tonnage par agence dans les PGEH approuvés

63. Le tableau 12 présente la liste des PGEH approuvés à ce jour, le tonnage approuvé dans l'accord, et les agences d'exécutions participantes.

Tableau 12

PGEH APPROUVÉS À CE JOUR PAR TONNAGE ET AGENCE D'EXÉCUTION

Pays	Agence	Tonnage approuvé en vertu de l'accord (tonnes PAO)	Tonnage approuvé lors de projets d'investissement antérieurs (tonnes PAO)
Arménie	PNUD/PNUE	2,23	
Belize	PNUD/PNUE	1,0	
Burkina Faso	PNUE/ONUDI	9,7	
Cambodge	PNUD/PNUE	13,8	
Tchad	PNUE/ONUDI	9,5	
Colombie	PNUD/PNUE	22,89	56,02
Croatie	Italie/ONUDI	4,3	3,7
Dominique	PNUE	0,1	
Gabon	PNUE/ONUDI	10,4	
Ghana	PNUD/Italie	17,3	
Grenade	PNUE	0,3	
Madagascar	PNUE/ONUDI	6	
Malawi	PNUE/ONUDI	3,1	
Maldives	PNUD/PNUE	3,7	
Nigeria	PNUD/ONUDI	90,1	
Pakistan	ONUDI/PNUE	7,4	71,7
Serbie	ONUDI/PNUE	3,3	
Sri Lanka	PNUD/PNUE	4,9	
Ancienne République yougoslave de Macédoine	ONUDI	Jusqu'à 65 % de la référence de base des HCFC-22	
Togo	PNUE/ONUDI	7	
Turkménistan	ONUDI	2,6	

64. Les accords avec le Comité exécutif ne précisent pas le tonnage par agence, bien que cette information soit nécessaire à des fins de comptabilité. Le Comité exécutif pourrait demander aux agences d'exécution d'accepter une répartition du tonnage par agence et par année. L'agence principale devrait proposer la répartition concernant les pays pour lesquels le PGEH a été approuvé et en rendre compte lors de la 64^e Réunion.

SECTION VIII : RECOMMANDATIONS

65. Le Comité exécutif pourrait :

- (a) Endosser le plan d'activité général du Fonds multilatéral pour 2011-2014 comme ajusté par le Secrétariat et contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/7, tout en soulignant que l'endossement ne signifie pas pour autant qu'il approuve les projets définis dans ledit plan ni leurs niveaux de financement ou de tonnage, et que l'endossement est effectué avec toute modification fondée sur l'évaluation des points suivants :
 - (i) Toute autre modification justifiée dans le but de réduire les niveaux du plan d'activités au budget prévu pour la période couverte par le plan d'activités de 2011-2014;
 - (ii) Pour retirer le projet global concernant les activités d'information de communication et d'éducation pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un portail du savoir pour l'élimination graduelle des HCFC et la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination de HCFC (PGEH);
 - (iii) Pour maintenir les activités potentielles de la phase II dans le plan d'activités pour les pays ayant déjà reçu un financement pour l'élimination graduelle de plus de 10 pour cent de leur référence de base ou point de départ.
- (b) Maintenir les niveaux actuels de financement pour le renforcement des institutions à des fins de planification des activités jusqu'au moment où une décision doit être prise sur les niveaux réels.
- (c) Définir une période de temps pour la destruction des SAO pour les pays à faible volume de consommation de SAO (PFV) conformément à la décision XXI/2 totalisant 5,633 millions \$US en 2010 et 2011, permettant la destruction de 308,8 tonnes PAO.
- (d) Permettre la modification des indicateurs d'efficacité selon les données présentées dans les plans d'activités, comme présentés, uniquement si les nouvelles décisions du Comité exécutif sont appliquées dans le but d'ajuster les plans d'activités présentés.
- (e) Surveiller les résultats des propositions de répartition du financement à la lumière des engagements approuvés afin de s'assurer que le financement planifié sera disponible pour respecter ces engagements.
- (f) Déterminer si les PGEH de la phase II devraient commencer dès la fin des PGEH de la phase I.
- (g) Évaluer si :
 - (i) La préparation de projet devrait être financée pour les activités de la phase II l'année avant la complétion de la phase I;
 - (ii) La valeur des PGEH de la phase II devrait être comprise dans les plans d'activités à venir en tenant compte des lignes directrices existantes relatives aux coûts des HCFC.
 - (iii) La durée du prochain plan d'activité devrait concerner uniquement la période triennale 2012-2014, ou plus pour accommoder les besoins de la planification du financement à venir.

- (h) Retirer les activités des PGEH du PNUD pour la Gambie du plan d'activités du PNUD à la suite de la demande du gouvernement de la Gambie.
- (i) Accepter que le financement de toute activité de préparation de projet doive être déduit du financement disponible pour un PGEH si le pays visé choisit d'assigner une autre agence d'exécution, différente de celle autorisée à l'origine pour le mener le PGEH.
- (j) Demander aux agences bilatérales et d'exécution de trouver un terrain d'entente concernant la répartition du tonnage pour les PGEH suivant un accord avec les pays concernés et en rendre compte lors de la 64^e Réunion.

Annexe II

HISTORICAL PERFORMANCE INDICATORS

This annex presents the following tables:

- a) Proposed 2011, and Actual 2010, 2009, 2008 and 2007 Business Plan Performance Indicators. 2006 data will be available upon request;
- b) Quantitative Performance Indicators (2004 and 2005);
- c) Investment Project Performance Indicators (2001-2005);
- d) Non-investment Project Performance Indicators (2001-2005); and
- e) Proposed 2011, and Actual 2010, 2009, 2008 and 2007 Performance Indicators for PNUE's Compliance Assistance Programme (CAP). 2006 data will be available upon request.

A: PROPOSED 2011 AND ACTUAL 2010, 2009, 2008 AND 2007 BUSINESS PLAN PERFORMANCE INDICATORS BY AGENCY

Item	PNUD 2007	PNUD 2008	PNUD 2009	PNUD 2010	PNUD 2011	PNUE 2007	PNUE 2008	PNUE 2009	PNUE 2010	PNUE 2011	ONUDI 2007	ONUDI 2008	ONUDI 2009	ONUDI 2010	ONUDI 2011	World Bank 2007	World Bank 2008	World Bank 2009	World Bank 2010	World Bank 2011
Number of annual programmes of multi-year agreements approved vs. those planned	45	39	40	49	41	35	35	56	105	65	32	30	28	25	40	19 ¹	21/21	14/14	8	7/7 ²
Number of individual projects/activities (investment projects, RMPs, halon banks, TAS, institutional strengthening) approved vs. those planned	22	24	12	51	22	30	56 (excl. CAP)	88	88	70	22	55	20	36	7	4	6/6	7	3	3/3
Milestone activities completed (e.g. policy measures, regulatory assistance)/ODS levels achieved for approved multi-year annual tranches vs. those planned	20	27	36	10	7	9	20	51	26	23	20	19	26	13	6	18	21/21	14	5/5	2/2 ³
ODS phased-out for individual projects vs. those planned per progress reports (ODP tonnes)	1,229	1,888	633	250.5	tbd	0	0	0	0	0	346.2	762.9	155.2	311.8	0	1,334	253	229	240.3	697 ⁴

¹ Includes one annual programme of new multi-year projects expected to be approved by the Executive Committee in 2007.

² Following the recommendation of the Secretariat, subsectors under one HPMP are not counted separately, even if under different agencies.

³ Another 8 multi-year agreements are under implementation and being supervised by the Bank for sustainable phase-out, for which funding is not requested.

⁴ This figure is based on the 2009 progress report, following the Secretariat's recommendation. An update will be provided later in the year according to the 2010 progress report.

Item	PNUD 2007	PNUD 2008	PNUD 2009	PNUD 2010	PNUD 2011	PNUE 2007	PNUE 2008	PNUE 2009	PNUE 2010	PNUE 2011	ONUDI 2007	ONUDI 2008	ONUDI 2009	ONUDI 2010	ONUDI 2011	World Bank 2007	World Bank 2008	World Bank 2009	World Bank 2010	World Bank 2011
Project completion (pursuant to Decision 28/2 for investment projects) and as defined for non-investment projects vs. those planned in progress reports	60	61	98	87	tbd	86	86	86	33	33	20	19	13	14	7	10 ⁵	8 ⁶	6 ⁷	5 ⁸	5 ⁹
Number of policy/regulatory assistance completed vs. that planned	4/6 (67%)	4/6 (67%)	1/1 (100%)	100%	tbd	64 countries ¹⁰	64 countries	100% ¹¹	109 countries	100% ¹²	11	9	N/A	N/A	N/A	9/9	12/12	100%	100%	100%
Speed of financial completion vs. that required per progress report completion dates	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	12 months after operational completion	12 months after operational completion	12 months after operational completion	12 months after operational completion	12 months after operational completion	11 months	11 months	11 months	11 months	11 months
Timely submission of project completion reports vs. those agreed	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	100%	100%	100%	100%	100%
Timely submission of progress reports and responses unless otherwise agreed	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	On time	100%	100%	100%	100%	100%

⁵ Represents the number of projects expected to be completed in 2007, which will lead to an expected phase-out of 1,334 ODP tonnes.

⁶ Represents the number of projects expected to be completed in 2008, which will lead to an expected phase-out of 253 ODP tonnes.

⁷ Includes two investment projects, three institutional strengthening projects, and one technical assistance project.

⁸ Includes one investment project, two institutional strengthening projects, and two technical assistance projects.

⁹ This figure is based on the 2009 progress report, following the Secretariat's recommendation. An update will be provided later in the year according to the 2010 progress report.

¹⁰ or 100% of countries listed in Annex I either received assistance or assistance was offered

¹¹ 100% of countries listed in Annex I of UNEP's business plan narrative either received assistance or assistance was offered

¹² 100% of countries listed in Annex I of UNEP's business plan narrative either received assistance or assistance was offered

B: QUANTITATIVE PERFORMANCE INDICATORS (2004 and 2005)

Item	PNUD 2004	PNUD 2005	PNUE 2004	PNUE 2005	ONUDI 2004	ONUDI 2005	World Bank 2004	World Bank 2005
Multi-year tranches approved	19	12	3	4	18	28	18	18
Individual projects/ activities approved	25	32	19	25	11	31	5	7
Milestone activities completed	12	15.5	N/a	3	14	17	15	19
ODS phased-out for individual projects in ODP tonnes	2,579	1,288	0	20	4,790.6	1,654	4,961	2,277
Project completion	97	42	8	24	84	28	40	44
Policy/ regulatory assistance completed	N/a	N/a	2	63	15	11	All targets in annual phase-out	N/a
Speed of financial completion	88 of 104 (85%)	174	19 of 34 (56%)	12 of 49 (24%)	9.3 months	8 months	12 months	9 months
Timely submission of project completion reports	97%	111	100%	On Time	100%	On Time	84%	On Time
Timely submission of progress reports	On Time	On Time	On Time	Not On Time	On Time	On Time	On Time	On Time

C: INVESTMENT PROJECT PERFORMANCE INDICATORS (2001-2005)

ITEM	PNUD 2005	PNUD 2004	PNUD 2003	PNUD 2002	PNUD 2001	ONUDI 2005	ONUDI 2004	ONUDI 2003	ONUDI 2002	ONUDI 2001	World Bank 2005	World Bank 2004	World Bank 2003	World Bank 2002	World Bank 2001
ODP phased out	1,663	6,200	5,871	4,582	5,997	1,544.64	5,545.52	6,096	2,890	2,480	N/A	21,812.59	17,395	16,139	6,340
Funds disbursed	26,601,892	\$31,240,209	\$24,483,520	\$29,320,118	\$33,358,056	31,840,094	31,963,576	\$28,773,312	\$28,747,215	\$27,671,558	N/A	55,729,832	\$65,083,377	\$56,531,824	\$40,175,452
Project completion reports	111	97%	106%	86.50%	86.16%	78	100%	625%	300%	100%	N/A	84%	84%	103%	74%
Distribution among countries*	14	28	18	18	22	23	18	14	19	24	N/A	12	11	11	10
Timely submission of progress report		N/a	On Time	On Time	N/a		N/a	On Time	On Time	N/a		N/a	On Time	On Time	N/a
Number of project completed in year of business plan		N/a	116	106	N/a		N/a	54	46	N/a		N/a	45	46	N/a
Value of projects approved*	\$26,123,608	\$24,422,808	\$29,290,743	\$37,661,853	\$40,533,068	55,170,547	36,878,656	\$23,624,603	\$32,884,334	\$28,436,163	US \$68 million (excluding Support Costs)	\$82,629,695	\$75,107,277	\$62,531,489	\$48,139,038
ODP to be phased out*	2,940	3,606.40	3,810	3,312.90	4,352	16,540.00	9,587	1,120	4,074	4,645.80	65,722.00	20,534	11,352	12,605.90	11,456
Cost of project preparation	1.44%	3.61%	1.60%	2.54%	1.10%	0.86	2.01%	3.64%	3.28%	2.73%	0.40	0.16%	0.64%	0.43%	1.26%
Cost-effectiveness	\$8.24	\$6.27	\$7.10	\$10.35	\$8.30	3.10	\$3.58	\$9.79	\$7.28	\$6.12	1.04	\$3.74	\$6.12	\$4.57	\$3.85
Speed of first disbursement	12.9 months	12.91 months	12.8 months	12.8 months	12.84 months	8.97 months	9.06 months	9.2 months	9.16 months	9.29 months	25 months	26.02 months	26 months	26.28 months	25.33 months
Speed of completion	32.9 months	32.41 months	32.4 months	32.7 months	33.6 months	32.98 months	32.35 months	31.7 months	30.89 months	29.85 months	40 months	40.88 months	41 months	41.35 months	40.09 months
Net emission due to delays	13,508	12,440	9,322	13,375	14,381	5,354.00	15,874	5,114	6,579.50	5,940	17,651.00	18,155	21,807	24,889	25,257

D: NON-INVESTMENT PROJECT PERFORMANCE INDICATORS (2001-2005)

AGENCY	PNUD 2005	PNUD 2004	PNUD 2003	PNUD 2002	PNUD 2001	PNUE 2005	PNUE 2004	PNUE 2003	PNUE 2002	PNUE 2001	ONUDI 2005	ONUDI 2004	ONUDI 2003	ONUD I 2002	ONUD I 2001	World Bank 2005	World Bank 2004	World Bank 2003	World Bank 2002	World Bank 2001
Number of Projects Completed			22	11	8			69% of approve d	66% of approve d	62% of approve d			16	13	3			5	2	1
Funds Disbursed (US\$)	3,224,34 3	2,488,37 4	3,693,81 6	2,167,50 8	1,684,70 2	10,855,43 3	54% of approve d	72% of approve d	68% of approve d	68% of approve d	1,387,90 5	1,353,86 1	1,201,98 3	775,24 4	461,38 5	1,221,96 4	813,59 9	2,246,33 7	546,53 3	281,715
Speed until first disburseme nt	11.5 months	11.44 months	11 months	11.4 months	10.5 months	8.41 months	8.49 months	7.6 months	7.3 months	6.87 months	8.95 months	9.34 months	9.4 months	9.85 months	9.15 months	14 months	14.58 month s	13.7 months	12.05 month s	11.95 months
Speed until project completion	35.4 months	35.36 months	35 months	34.7 months	35.1 months	32.44 months	31.8 months	31 months	30.4 months	29.66 months	31.93 months	33.89 months	33.7 months	33.84 months	33.66 months	32 months	30.39 month s	30 months	28.85 month s	29.24 months
Timely submission of progress report		N/a	On Time	On-time	N/a		N/a	On Time	On Time	N/a		N/a	On Time	On- time	N/a		N/a	On Time	On- time	N/a
Policies initiated from non- investment activities		N/a	6	28	8 countrie s		N/a	21 countrie s	11 countrie s	N/p		N/a	2 countrie s	7 countrie s	Policie s in 2- 4 countrie s		N/a	None	1 countr y	2 countrie s
Reduction in ODP from non- investment activities		N/a	0	1	125 tonnes		N/a	0	0	N/p		N/a	45	0	65 tonnes		N/a	86.9	0	0 tonnes

E. PROPOSED 2011, AND ACTUAL 2010, 2009, 2008 AND 2007 PERFORMANCE INDICATORS FOR PNUE'S COMPLIANCE ASSISTANCE PROGRAMME (CAP)

Performance Indicator	PNUE 2007 target	PNUE 2008 target	PNUE 2009 target	PNUE 2010 target	PNUE 2011 target
Efficient follow-up to regional network/thematic meetings	100 % implementation rate	100 % implementation rate	90 % implementation rate	90 % implementation rate	90 % implementation rate
Effective support to NOUs in their work, particularly guidance to new National Ozone Units (NOUs)	7 such ways/means/products/services	7 such ways/means/products/services; All new NOUs receive capacity building support	7 such ways/means/products/services; All new NOUs receive capacity building support	7 such ways/means/products/services; All new NOUs receive capacity building support	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 7 such ways/means/products/services; ▪ All new NOUs receive capacity building support. ▪ 10 additional countries submit CP reports using the Multilateral Fund Secretariat's online data reporting system
Assistance to countries in actual or potential non-compliance (as per MOP decisions and/or as per reported Article 7 data and trend analysis)	All such countries	All such countries	All such countries	All such countries	All such countries
Innovations in production and delivery of global and regional information products and services	7 such products and services	7 such products and services	7 such products and services	7 such products and services	7 such products and services
Close cooperation between CAP regional teams and bilateral and multilateral implementing agencies working in the regions	5 in each region	5 in each region	5 in each region	5 in each region	5 in each region
